

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021.**

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Madame PIGOT Jocelyne, Messieurs FOURNAISE Michel et PONCELET Xavier.

Secrétaire de séance : Madame LALLEMENT Sandrine.

**Approbation du compte rendu du conseil du 14 juin 2021** : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 14 juin 2021.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- Le document de la DRAC signé par le Préfet en date du 3 juin 2021 autorisant les travaux nous est parvenu.
- Droit de passage de Mr & Mme GOUVERNEUR : sa fille a demandé au Maire que la convention soit faite au nom de la SCI mais sans nous préciser la dénomination de celle-ci. De plus le permis de construire a été déposé au nom de Mr et Mme GOUVERNEUR Cyprien. Si c'est la SCI qui signe la convention ils doivent faire un permis modificatif pour remettre celui-ci au nom de la société. Le Maire leur a laissé un message, sans réponse à ce jour.
- Projet photovoltaïque : la société a laissé un message disant que pour le moment elle mettait le projet en suspens et recontacterait la mairie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- Le remboursement pour le sinistre sur les allées et le parking au cimetière est arrivé.

**Infos marché église** : Monsieur le Maire précise que suite à l'accord de la DRAC pour lancer les travaux, il a demandé à l'architecte, Monsieur GISSINGER, de préparer le dossier pour le lancement de l'appel d'offres. Il devait le déposer en mairie il y a 15 jours mais toujours pas arrivé à ce jour. Si l'on tarde trop les travaux ne commenceront pas avant fin septembre et on risque de perdre la subvention du fond de soutien de la CU du grand Reims car les dossiers de demande de versement doivent être transmis avant fin octobre.

Le montant de la subvention de la DRAC pour cette phase ne nous a pas été communiqué à ce jour.

**Salle associative** : Monsieur le Maire rappelle qu'il ne prendra part à aucun vote sur ce dossier.

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration du 22 juin 2021, celui-ci a décidé de poursuivre les discussions avec la commune sur la continuité de la concertation concernant la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil que la « Présidente » a convoqué une assemblée générale extraordinaire le samedi 10 juillet 2021, dans l'illégalité car seul le conseil d'administration peut décider de l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Lors du dernier conseil d'administration le vote à l'unanimité a été pour la poursuite de la concertation.

Monsieur le Maire propose de faire les travaux et que l'association continue à payer tous les frais (EDF, chauffage, assurance, eau, ...). La commune n'a jamais voulu retirer le contexte sportif de l'association.

Monsieur le Maire précise qu'il n'assistera pas à cette assemblée générale extraordinaire ayant reçu des menaces de mort de la part d'un administrateur, il souhaite préserver son intégrité physique.

Monsieur le Maire propose :

- La région ayant reportée la date limite de dépôt des dossiers pour la subvention au titre de communes rurales du 30 juin au 30 septembre 2021.



- Il faudrait prévoir le chauffage pour commencer. Les travaux se feraient de juin à août 2022 afin de ne pas trop perturber les activités du Cercle de l'Amitié ayant lieu dans la salle.
- Un dossier de subvention au titre de la DETR 2022 pourrait être déposé.
- Le montant des travaux estimés est actuellement de 116 510 € HT (109 535 de travaux et 6 975 € du bureau d'études) sachant qu'il faudra prendre un architecte et ajouter sa prestation.
- Monsieur SERGENT André pense que si on commence les travaux il faut tout faire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la continuité du projet : 7 votes pour, 1 abstention, Monsieur le Maire ne participe pas.

**Demande de « bateau » rue du 119<sup>ème</sup> RI** : Monsieur le Maire informe le conseil que Mr BAUDRY & Mme ABATI qui construisent actuellement au 18 rue du 119<sup>ème</sup> RI ont déposé une demande de bateau. Réponse leur sera faite qu'il sera à leur charge déduction faite des subventions obtenues.

**Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 471 pour une surface de 627 m<sup>2</sup> située 17 rue de Cormicy
- Parcelles ZI 5 et parcelle ZI 143 pour une surface totale de 907 m<sup>2</sup> située 16 rue Paul Despiques

**Adhésion FREDON** : Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'adhésion à l'association FREDON pour un montant annuel de 40 €. Après discussion le conseil décide d'adhérer pour un an.

**Épandage des boues** : La communauté urbaine du Grand Reims nous informe de l'épandage des boues à l'été 2021. La commune sera prévenue des dates la semaine précédente.

Le conseil demande de se renseigner sur les délais auxquels ils doivent être enfouis par les récipiendaires.

**Demi-journée Villages et Coteaux Propres** : Le comité départemental du tourisme a prévu la journée villages et coteaux propres le samedi 2 octobre 2021 à partir de 8 h 30. Monsieur le Maire propose au conseil de relancer cette manifestation en la prévoyant le 2 octobre 2021 à 14 h.

Le conseil valide la proposition de Monsieur le Maire.

**Infos Cu du Grand Reims** : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession concernant la Communauté urbaine du Grand Reims à savoir :

- Une enquête mobilités certifiée Cerema sur le périmètre de la communauté urbaine du Grand Reims devait avoir lieu du 12 janvier au 17 avril dernier, mais a été reportée du 7 septembre au 4 décembre 2021. Les personnes seront contactées par téléphone pour fixer un rendez-vous.
- L'information sera affichée et diffusée par les moyens habituels. Le prestataire choisi par la CU du Grand Reims est la société ALYCE.
- La commune peut accorder des dérogations au repos dominical au titre de l'année 2022. Réponse sera faite aux services du Grand Reims que notre commune n'a pas de commerce
- 16/06/2021 : bureau communautaire
- 17/06/2021 : réunion pour harmonisation du prix de l'eau : le prix devrait être commun en 2031
- Présentation du projet de territoire : disponible en mairie ou sur le site du Grand Reims
- 28/06/2021 : réunion sur la rétrocession des voiries : il reste à rédiger la note qui sera envoyé aux lotisseurs
- 06/07/2021 : projet de voirie
- 08/07/2021 : Natura 2000, Madame CHAMPION Marie-France s'est rendue à cette réunion qui n'a pris aucune décision vu le manque de participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire  
Guy LECOMTE

